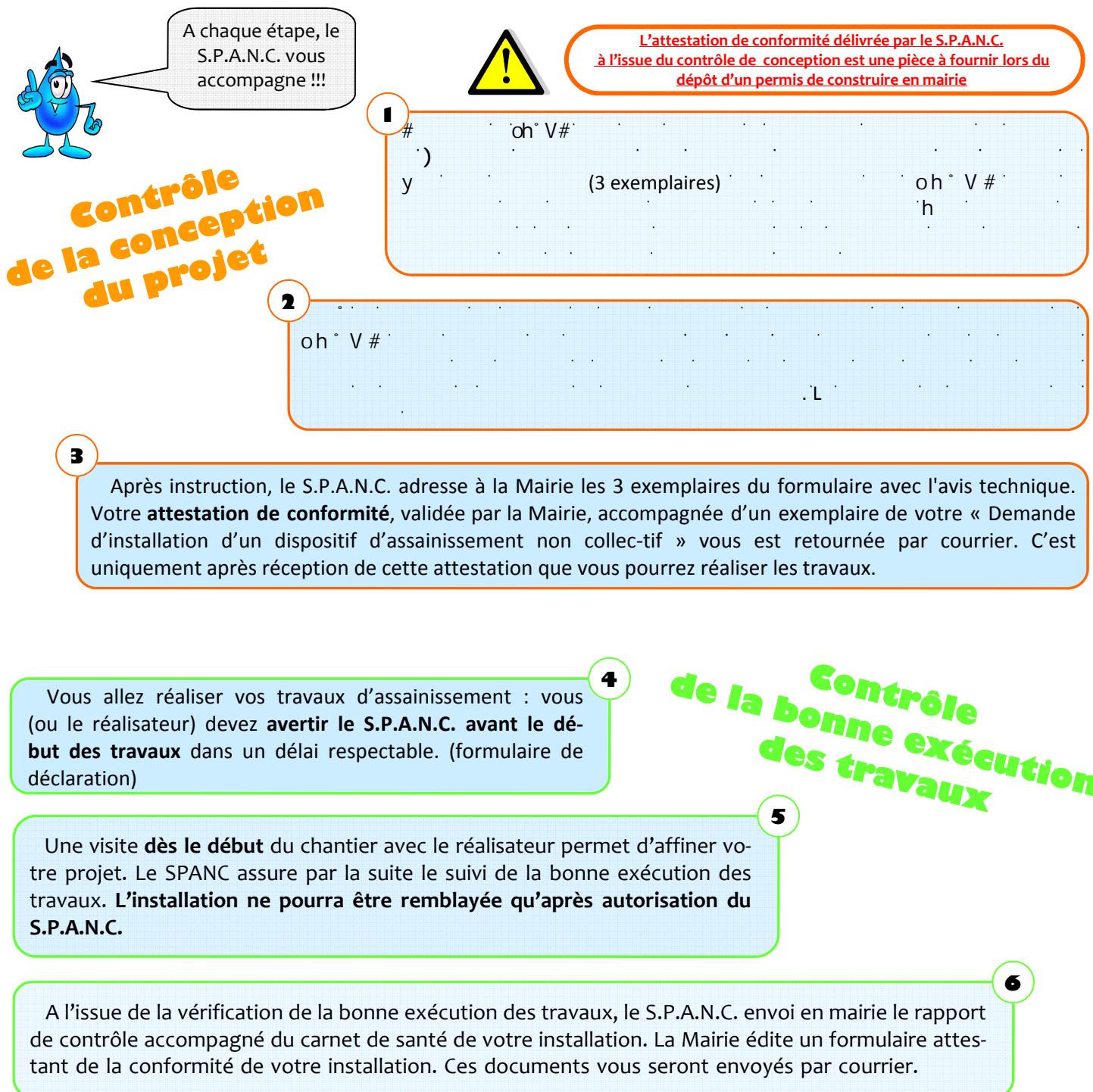




Vous souhaitez réaliser ou réhabiliter un dispositif d'assainissement non collectif...



Un avis technique favorable du SPANC ne préjuge pas de l'avis des autres services instructeurs des permis de construire. Un permis de construire peut être refusé pour d'autres motifs même si la mise en place d'un assainissement individuel est techniquement acceptable.